

Front commun syndical

Aux autorités politiques

en charge de la gestion de la crise Covid-19

Bruxelles, le 13 mars 2020,

Madame la Première Ministre,

Messieurs les Ministres-Présidents,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Concerne : impacts de la crise pour le personnel assurant des services à la population

Par la présente, les organisations syndicales représentant le personnel, tant des secteurs publics que privés, assurant les services à la population, tiennent à vous interpeller sur l'absence totale de concertation concernant à la fois l'organisation concrète des mesures prises pour la gestion de la crise, mais aussi l'insuffisance d'attention portée à la protection de ce personnel, ainsi que de mesures d'accompagnement social permettant de garantir, dans la durée, la pérennité de la quantité et qualité des services rendus à la population.

Sur base des infos alarmantes venant du terrain, nous relevons que des solutions urgentes, concertées entre les partenaires sociaux et les autorités, doivent être trouvées dans de multiples secteurs tels que les soins de santé (hôpitaux, MR-MRS, première ligne, mais aussi le secteur ambulatoire, la médecine scolaire,...), les services à domicile (aides familiales, ...), l'aide aux personnes handicapées, l'accueil de l'enfance,...

Nous avons bien noté, dans la communication des autorités, l'importance centrale du personnel de ces secteurs dans la capacité du pays à surmonter la crise. La protection de ce personnel, si elle vise bien sûr à prévenir la maladie comme pour tout citoyen, doit en outre éviter de le transformer en vecteur de transmission virale, et surtout garantir qu'on ne va pas manquer rapidement d'effectif, à cause de massives mises en quarantaine.

Il s'agit donc de décider de mesures concertées, au niveau général, mais aussi au niveau local, à travers des organes de concertation ad hoc, associant la médecine du travail, garantissant à la fois les procédures, le matériel, les compétences en matière de protection, et l'encadrement social et réglementaire permettant le maintien de la force de travail sur le long terme.

C'est pourquoi nous vous demandons une rencontre de toute urgence, soit à votre initiative, soit lors d'une réunion des organes de concertation ad hoc (CP / comité de concertation).

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Madame la Première Ministre, Messieurs les Ministres-Présidents, Mesdames et Messieurs les Ministres, l'expression de notre haute considération.

Pour le Front commun syndical Public- Privé

CNE	Yves Hellendorff yves.hellendorff@acv-csc.be Stéphanie Paermentier stephanie.paermentier@acv-csc.be
ACV-Puls	Mark Selleslach mark.selleslach@acv-csc.be
Setca-BBTK	Nathalie Lionnet nlionnet@setca-fgtb.be Jan-Piet Bauwens JPBauwens@bbtk-abvv.be
CGSLB	Eric Dubois eric.dubois@cgsלב.be Gert Van Hees gert.van.hees@aclvb.be
CSC-SP	Véronique Sabel veronique.sabel@acv-csc.be
ACV-OD	Jan Mortier jan.mortier@acv-csc.be
CGSP	Olivier Nyssen olivier.nyssen@cgspacod.be
ACOD	Yves Derijcke Yves.DERYCKE@cgspacod.be
SLFP:	Patricia Chenoy : pchenoy@slfpvsoa.be Brigitte Collin : collin.brigitte@slfp-alr.brussels